



Formulaire L9 – Liste de vérification

Requête en paiement de l'arriéré de loyer

Avant de déposer la requête ci-jointe auprès de la Commission de la location immobilière, vérifiez que vous pouvez répondre **OUI** à chacune des questions suivantes. Dans le cas contraire, votre requête pourrait être rejetée et vous pourriez devoir reprendre tout le processus.

Est-ce que le locataire est toujours en possession du logement locatif?

Vous ne pouvez pas présenter cette requête si le locataire a quitté le logement locatif.

Avez-vous inscrit le nom de chaque locataire qui est en possession du logement locatif?

Avez-vous inscrit l'adresse complète du logement locatif?

Vérifiez que vous avez bien donné l'adresse complète, y compris le numéro exact du logement et le code postal.

Avez-vous vérifié vos calculs?

Vérifiez que vous avez bien calculé le montant total dans les deux tableaux de la partie (loyer dû et frais liés aux chèques sans provision). Vérifiez le calcul pour chaque ligne, puis la colonne des totaux dans chaque tableau.

Vérifiez aussi que le montant que vous avez inscrit dans la case de la page 1 correspond bien au montant total dû qui figure dans la partie 6.

Avez-vous daté et signé la formulaire de requête à la page 5?

Votre requête doit être signée et datée, sinon la Commission ne l'acceptera pas.



Renseignements importants destinés aux locataires

Utilisez cette formule pour demander à la Commission de rendre une ordonnance de paiement de l'arriéré de loyer que le locataire vous doit. Vous trouverez des instructions sur la façon de remplir la formule L9 sur le site Web de la Commission à tribunauxdecisionnelsontario.ca/cli.

Si vous désirez aussi résilier la location et expulser le locataire pour non-paiement du loyer, utilisez plutôt la formule L1.

1. Remplissez les sept parties de cette requête.

- **Partie 1** : Adresse du logement locatif visé par cette requête.
- **Partie 2** : Indiquez le montant total que selon vous le locataire vous doit.
- **Partie 3** : Renseignements généraux sur :
 - vous (votre nom, etc.);
 - les locataires qui sont en possession du logement locatif;
 - les autres requêtes non réglées concernant le logement locatif.
- **Partie 4** : Sélectionnez les motifs de votre requête à la Commission et fournissez les renseignements sur le loyer du locataire.
- **Partie 5** : Indiquez comment vous avez calculé le montant que selon vous le locataire vous doit.
- **Partie 6** : Fournissez des renseignements sur le montant total que selon vous le locataire vous doit.
- **Partie 7** : Vous ou votre représentant apposez ici votre signature et fournissez les coordonnées de votre représentant le cas échéant.

2. Remplissez la *Demande de services en français ou demande d'adaptation* à la fin de cette requête pour obtenir des services supplémentaires pendant l'audience.

3. Remplissez la liste de vérification jointe à la présente requête pour vérifier que vous avez bien rempli la formule. N'incluez pas la liste de vérification lorsque vous déposez votre requête.

4. Déposez toutes les pages de cette requête auprès de la Commission (à l'exception de la présente page). La Commission vous enverra un avis d'audience précisant la date, l'heure et le lieu de votre audience.

5. Payez les frais de demande de **201 \$** à la CLI au moment de déposer la demande. La CLI ne traitera pas votre demande à moins que vous n'ayez payé les frais. Si vous postez la demande ou l'envoyez par service de messagerie, vous pouvez payer les droits de dépôt par mandat, chèque certifié ou carte de crédit. Vous ne pouvez pas payer en argent comptant ou avec une carte de débit si vous déposez par la poste ou par service de messagerie. Si vous payez en ligne, envoyez votre reçu et votre requête par courriel à LTBpayments@ontario.ca. Si vous ne pouvez pas payer les frais, vous pouvez [demander une dispense des frais](#).

6. Si vous avez des questions ou désirez obtenir des précisions, communiquez avec la Commission.

416 645-8080

1 888 332-3234 (sans frais)

tribunauxdecisionnelsontario.ca/cli



Lisez attentivement les instructions avant de remplir cette formule. Écrivez les renseignements en lettres moulées ou dactylographiez-les.

PARTIE 1 : ADRESSE DU LOGEMENT LOCATIF VISÉ PAR CETTE REQUÊTE

Numéro municipal

Nom de la rue

Type de rue (par ex., rue, avenue, boulevard)

Point cardinal (par ex., est) Unité/App/Bureau

Municipalité (ville, village, etc.)

Prov.

Code postal

PARTIE 2 : MONTANT TOTAL QUE DOIT LE LOCATAIRE**Renseignements fournis par votre locateur**

Je demande à la Commission de la location immobilière d'ordonner le paiement du montant que vous me devez.

Je crois que vous me devez au total _____, \$ en date du .
jj/mm/aaaa

Ce montant inclut les droits de dépôt de la présente requête. Vous me devrez aussi peut-être le montant de tout loyer supplémentaire devenu exigible après la date de dépôt de cette requête. Vous trouverez à la page 5 le détail du calcul de ce montant.

Renseignements fournis par la Commission de la location immobilière**SI VOUS ÊTES D'ACCORD avec le montant que le locateur affirme que vous lui devez :**

Si vous êtes d'accord avec le montant que le locateur affirme que vous lui devez, vous pouvez payer le montant total que vous devez ou établir un plan de paiement. Veuillez lire les options avant de faire votre choix. Obtenez au besoin des conseils juridiques.

**Option 1 :
Payez le
montant total
que vous
devez**

Si vous payez la totalité du loyer que vous lui devez, plus les droits de dépôt du locateur avant que la Commission rende une ordonnance concernant la présente requête, n'oubliez pas d'obtenir un reçu.

Le montant que vous devez payer comprend :

- le montant précisé ci-dessus que le locateur demande dans cette requête, plus
- tout loyer supplémentaire devenu exigible après que le locateur a déposé la présente requête

Présentez-vous à l'audience et indiquez à la Commission ce que vous avez payé. Apportez tout reçu que vous a remis le locateur pour les sommes que vous lui avez versées.

**Option 2 :
Établissez un
plan de
paiement**

Si vous ne pouvez pas payer immédiatement la totalité du montant que vous devez, vous pouvez proposer au locateur un plan de paiement.

Si vous et le locateur convenez d'un plan de paiement, présentez-vous à l'audience pour expliquer le plan de paiement à la Commission.

RÉSERVÉ AU BUREAU :

Numéro de dossier



**Option 2 :
Établissez un
plan de
paiement
(continué)**

La Commission offre également une formule *d'Entente de paiement* que vous et votre locateur pouvez remplir et déposer auprès de la Commission avant l'audience. Si vous ou votre locateur déposez *l'Entente de paiement* auprès de la Commission avant l'audience, la Commission peut rendre une ordonnance sur consentement sans tenir d'audience. L'ordonnance sur consentement sera fondée sur le plan de paiement établi dans *l'Entente de paiement*.

Si la Commission rend une ordonnance sur consentement, vous **n'aurez pas** à vous présenter à l'audience. Cependant, si la Commission n'a pas rendu une ordonnance sur consentement à la date de l'audience, présentez-vous à l'audience.

SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD avec le montant que le locateur affirme que vous lui devez:

Discutez avec lui pour voir si vous pouvez vous entendre sur un montant différent. Obtenez au besoin des conseils juridiques.

**Si vous et
votre locateur
convenez d'un
montant
différent**

Si vous parvenez à une entente avec votre locateur concernant le montant que vous devez, lisez les options ci-dessus intitulées **Payez le montant total que vous devez** et **Établissez un plan de paiement**. Vous pouvez suivre l'une de ces options, mais en utilisant le montant différent sur lequel vous et votre locateur vous êtes entendus. Présentez-vous à l'audience à moins que la Commission ait rendu une ordonnance sur consentement fondée sur *l'Entente de paiement*.

**Si vous et
votre locateur
ne parvenez
pas à vous
entendre sur
un montant
différent**

Si vous ne parvenez pas à vous entendre avec votre locateur concernant le montant que vous devez, présentez-vous à l'audience et expliquez pourquoi vous n'êtes pas d'accord avec le montant que le locateur affirme que vous lui devez. Si la Commission décide que vous devez un montant, vous pouvez demander à avoir plus de temps pour le payer. Consultez la section intitulée « Présentez-vous à l'audience » ci-dessous pour obtenir des renseignements sur l'audience.

**Présentez-
vous à
l'audience**

La date, l'heure et le lieu de l'audience sont indiqués dans l'avis d'audience joint à la présente requête.

À l'audience, le locateur devra prouver les affirmations qu'il a faites dans la requête. Vous aurez la possibilité de répondre à la requête du locateur. Par exemple, vous pouvez expliquer pourquoi vous n'êtes pas d'accord avec le montant que le locateur affirme que vous lui devez. Vous pouvez aussi demander à la Commission de vous accorder plus de temps pour payer le montant que vous devez. Si vous avez payé le montant total que vous devez avant l'audience, ou si vous et votre locateur avez établi un plan de paiement, vous pouvez en informer la Commission à l'audience.

Vous pouvez également soulever d'autres questions, par exemple des problèmes d'entretien ou de harcèlement. Dans ce cas, il est important que vous apportiez des preuves à l'appui de vos affirmations. Si la Commission accepte vos preuves, elle peut ordonner au locateur de vous verser une somme. Si vous devez un arriéré de loyer, cette somme pourrait réduire le montant que vous devez.

**Services de
médiation**

Si vous souhaitez régler cette requête par voie de médiation plutôt que de passer par le processus d'audience officiel, vous aurez dans la plupart des cas la possibilité de vous adresser à un médiateur de la Commission le jour de l'audience.

**Après
l'audience**

La Commission prendra une décision et rendra une ordonnance qui vous sera envoyée par la poste. L'ordonnance indiquera ce que la Commission a décidé, y compris le montant que vous devez payer. Il vous est recommandé de lire l'ordonnance afin de vérifier qu'elle est exacte et que vous la comprenez.

Renseignements :

Vous pouvez communiquer avec la Commission de la location immobilière au **416 645-8080** ou au numéro sans frais **1 888 332-3234**, ou consulter le site Web de la Commission à tribunauxdecisionnelsontario.ca/cli.

**REQUÊTE DU LOCATEUR**

Lisez attentivement les instructions avant de remplir cette formule. Écrivez les renseignements en lettres moulées ou dactylographiez-les.

PARTIE 3 : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**Nom et adresse du locateur**

Prénom (S'il y a plus d'un locateur, remplissez une liste des parties et joignez-la à la requête.)

Nom de famille

Raison sociale de la société (le cas échéant)

Adresse postale

Unité/App/Bureau

Municipalité (ville, village, etc.)

Prov.

Code postal

N° de téléphone (jour)

N° de téléphone (soir)

N° de télécopieur

()

-

()

-

()

-

Adresse électronique

Noms et adresses des locataires

Prénom du 1^{er} locataire (S'il y a plus de deux locataires, remplissez une liste des parties et joignez-la à la requête.)

Nom de famille

Prénom du 2^o locataire

Nom de famille

Adresse postale (si elle diffère de l'adresse du logement visé par la présente requête)

Unité/App/Bureau

Municipalité (ville, village, etc.)

Prov.

Code postal

N° de téléphone (jour)

N° de téléphone (soir)

N° de télécopieur

()

-

()

-

()

-

Adresse électronique

Requêtes connexes :

Si vous ou votre locataire avez déposé d'autres requêtes visant le logement locatif et que ces requêtes n'ont pas été réglées, indiquez le numéro de dossier de ces requêtes ci-dessous.

Numéro de dossier 1

Numéro de dossier 2



PARTIE 4 : MOTIFS DE LA REQUÊTE

Ombrez complètement la boîte correspondant à chacun des motifs de votre requête.

Je demande à la Commission de rendre une ordonnance exigeant que le locataire me verse :

- le loyer qu'il me doit;
- les frais liés aux chèques sans provision qu'il m'a remis.

Le locataire doit être en possession du logement locatif au moment où vous déposez cette requête. Ombrez complètement le cercle pour indiquer si le locataire est toujours en possession du logement locatif à la date à laquelle vous déposez cette requête.

Oui Non Si votre réponse est non, vous ne pouvez pas présenter cette requête.

Ombrez complètement le cercle pour indiquer si le locataire doit payer le loyer :

au mois à la semaine autre (précisez) _____

PARTIE 5 : DÉTAILS DE LA RÉCLAMATION DU LOCATEUR

Section 1. Loyer dû

J'ai calculé le montant du loyer que le locataire me doit comme suit :

Période de location du : (jj/mm/aaaa) au : (jj/mm/aaaa)		Loyer demandé \$	Loyer payé \$	Loyer dû \$
/ /	/ /	,	,	,
/ /	/ /	,	,	,
/ /	/ /	,	,	,
Montant total du loyer dû:				, \$

Section 2. Frais liés aux chèques sans provision

Remplissez le tableau ci-dessous si vous demandez que le locataire paie les frais exigés par votre banque ou les frais d'administration pour les chèques sans provision que le locataire vous a remis :

J'ai calculé le montant des frais pour chèques sans provision et des frais d'administration connexes que le locataire me doit comme suit :

Montant du chèque \$	Date du chèque (jj/mm/aaaa)	Date des frais de chèque sans provision encourus (jj/mm/aaaa)	Frais bancaires liés au chèque sans provision \$	Frais administratifs du locateur \$	Total des frais \$
,	/ /	/ /	,	,	,
,	/ /	/ /	,	,	,
,	/ /	/ /	,	,	,
Total des frais de chèque(s) sans provision :					, \$

Annexez d'autres feuilles au besoin.



PARTIE 6 : MONTANT TOTAL DÛ

Montant total du loyer dû : , \$
(selon la partie 5, section 1)

Montant total des frais liés aux chèques sans provision : , \$
(selon la partie 5, section 2)

Droits de dépôt de la requête : , \$

Total : , \$

PARTIE 7 : SIGNATURE

Signature du locateur ou du représentant

[Signature box]

/ /
jj/mm/aaaa

Qui a signé la requête? Ombrez complètement le cercle correspondant à votre réponse.

Locateur Représentant juridique

Renseignements sur le représentant juridique

Prénom

Nom de famille

N° du BHC

Raison sociale de la société (le cas échéant)

Adresse postale

Unité/App/Bureau

Municipalité (ville, village, etc.)

Prov.

Code postal

N° de téléphone (jour)

N° de téléphone (soir)

N° de télécopieur

() - () - () -

Adresse électronique

**Collecte de renseignements personnels**

La Commission de la location immobilière a le droit de recueillir les renseignements demandés sur le présent formulaire afin de régler votre requête déposée en vertu de l'article 185 de la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*. Une fois le formulaire déposé, les renseignements concernant l'instance peuvent devenir publics s'ils figurent dans une décision ou une ordonnance du tribunal ou dans un autre document, conformément à la [Politique d'accès aux documents](#) de Tribunaux décisionnels Ontario et à la *Loi de 2019 sur les documents décisionnels des tribunaux*. Les parties qui souhaitent assurer la confidentialité de leurs dossiers ou renseignements doivent demander à l'arbitre une ordonnance de confidentialité. Pour toute question sur les ordonnances de confidentialité ou l'accès aux dossiers, envoyez-nous un courriel à LTB@ontario.ca ou appelez l'Info-Centre au **416 645-8080** ou **1 888 332-3234** (sans frais).

Renseignements importants de la Commission de la location immobilière

1. Vous pouvez demander à la Commission de fournir des services en français à votre audience. Si vous êtes le requérant, vous pouvez remplir la *Demande de services en français ou demande d'adaptation* qui se trouve à la fin de la présente requête. Si vous êtes l'intimé, vous pouvez obtenir la *Demande de services en français ou demande d'adaptation* dans les bureaux de la Commission ou sur le site Web de la Commission à tribunauxdecisionnelsontario.ca/cli.
2. Vous pouvez demander à la Commission de prendre des dispositions particulières (appelé demande d'adaptation) aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario pour vous aider à participer à l'audience. Par exemple, vous pouvez demander à la Commission de prendre les dispositions nécessaires pour fournir les services d'un interprète gestuel. Vous pouvez faire une demande d'adaptation par téléphone, par télécopieur ou par la poste. Si vous êtes le requérant, vous pouvez remplir la *Demande de services en français ou demande d'adaptation* qui se trouve à la fin de la présente requête. Si vous êtes l'intimé, vous pouvez obtenir la *Demande de services en français ou demande d'adaptation* dans les bureaux de la Commission ou sur le site Web de la Commission à tribunauxdecisionnelsontario.ca/cli.
3. Le fait de fournir des renseignements faux ou trompeurs à la Commission de la location immobilière constitue une infraction à la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*.
4. La Commission peut ordonner au locateur ou au locataire de rembourser à l'autre partie les frais liés à la requête.
5. La Commission applique des règles de pratique qui énoncent les modalités relatives au processus de présentation d'une requête, ainsi que des lignes directrices d'interprétation qui expliquent de quelle façon la Commission peut trancher certaines questions susceptibles d'être soulevées dans une requête. Vous pouvez consulter les règles de pratique et les lignes directrices sur le site Web de la Commission à tribunauxdecisionnelsontario.ca/cli ou en acheter un exemplaire dans un bureau de la Commission.

RÉSERVÉ AU BUREAU :Delivery Method: In Person Mail Courier Email Service Ontario Center MS FL



Utilisez ce formulaire pour demander à la Commission de la location immobilière (CLI) de fournir des services en français ou pour lui faire savoir que vous avez besoin d'une mesure d'adaptation aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario.

Partie 1 : Demande de services en français

- Cochez cette case si vous voulez que le processus de règlement des différends (conférences de gestion du cas, audiences, etc.) ait lieu en français.

Partie 2 : Demande d'adaptation aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario

- Cochez cette case si vous avez besoin d'une mesure d'adaptation aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario pour participer au processus de règlement des différends. La CLI fournira les mesures d'adaptation nécessaires concernant des besoins liés au *Code* pour vous aider tout au cours du processus de présentation d'une requête et du processus d'audience conformément à la politique de Tribunaux décisionnels Ontario sur l'accessibilité et les adaptations. Vous pouvez consulter la politique à tribunauxdecisionnelsontario.ca.

Veillez expliquer : Quelles sont les adaptations dont vous avez besoin?



Méthode de paiement

Indiquez le mode de paiement choisi pour payer les droits:

[Paiement en ligne](#) Reçu n° : _____

Remarque : le reçu doit être envoyé par courriel avec la requête à LTBpayments@ontario.ca.

Mandat Chèque certifié

Le mandat ou le chèque certifié doit être établi à l'ordre du « ministre des Finances ».

Carte de crédit

Si vous payez par carte de crédit et déposez votre requête par la poste ou par service de messagerie, vous devez remplir le formulaire [Paiement par carte de crédit](#) et le faire parvenir avec votre requête.